

Le 1^o septembre 2015

ASSURANCES SCOLAIRES

L'école vous propose une assurance « individuelle accidents » à la Mutuelle SAINT-CHRISTOPHE. Elle est valable pour l'année scolaire 2015/2016.

Elle coûte 8,60€. Le règlement, de préférence par chèque, est à faire à l'ordre de l'OGEC.

Un coupon par enfant vous sera donné afin de l'assurer individuellement.

Si vous ne souscrivez pas à cette assurance, nous vous demandons obligatoirement une attestation justifiant de la couverture des risques scolaires et extra-scolaires lui assurant une garantie individuelle accident.

Merci de rendre réponse avant fin septembre.

La Directrice.